

Faits sillants



DISCOURS
du TRÔNE

Renforcer la prospérité

Cinquième session de la
54^e législature
du Nouveau-Brunswick
le 19 novembre 2002



*L'hon. Marilyn Trentham Connors,
ministère des affaires
gouvernementales*

New  Nouveau
Brunswick
CANADA



Faits saillants



DISCOURS
du TRÔNE

Renforcer la prospérité

Cinquième session de la
54^e législature
du Nouveau-Brunswick
le 19 novembre 2002



L'hon. Marilyn Trenholme Councill,
lieutenant-gouverneur

New  Nouveau
Brunswick
CANADA

The Legislature (L'Assemblée législative) 1973
par Molly Lamb Bobak, O.N.-B. • huile sur toile
Collection de la Banque d'œuvres d'art du Nouveau-Brunswick



Discours du trône, 2002

Faits saillants

- L'**illustration de couverture** du *Discours du trône, 2002* est une reproduction du tableau *The Legislature*, peint par Molly Lamb Bobak, de Fredericton. Mme Bobak est l'une des 10 premières personnes du Nouveau-Brunswick admises au nouvel Ordre du Nouveau-Brunswick.
- En l'honneur de la visite au Nouveau-Brunswick de S.M. la reine Elizabeth II et de S.A.R. le duc d'Édimbourg, quatre bourses universitaires de 5 000 \$ seront décernées chaque année.

Engagements pris, engagements tenus

- Le discours du trône de 2002 est le cinquième et dernier de la 54^e législature. Le programme d'action énoncé dans ce discours du trône, **fort de plus de 40 mesures et initiatives**, achèvera la réalisation des initiatives figurant dans la plateforme *Nouvelle Vision Nouveau-Brunswick*.

Renforcement de la prospérité

- **Plus de 20 nouvelles initiatives** seront prises au titre des quatre piliers de *Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick* ; elles renforceront la prospérité et aideront à créer de nouvelles perspectives d'emploi pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Investir dans la population

- Un vaste **Plan d'apprentissage de qualité** sera lancé afin d'améliorer le rendement scolaire des enfants et des élèves du Nouveau-Brunswick pour qu'il soit conforme à des normes d'excellence nationales et internationales élevées, d'appuyer le personnel enseignant et les écoles en matière d'enseignement de qualité, de préparer les élèves à la transition vers le postsecondaire et d'assurer un système d'éducation qui rend davantage compte.

- **Le financement des universités augmentera encore une fois**, en exécution d'un nouveau plan triennal de financement, afin que les universités néo-brunswickoises puissent soutenir la concurrence et que les études universitaires demeurent accessibles.
- **La structure de gouvernance du réseau du collège communautaire** sera modernisée et améliorée pour qu'elle réponde aux besoins en formation du secteur privé de façon plus dynamique, rentable et efficiente et pour qu'elle offre de plus grandes possibilités de formation postsecondaire aux élèves ainsi qu'aux travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick.
- La troisième année du **Plan d'action pour le développement de la petite enfance** sera entamée et maintiendra les mesures de soutien pour les services de garderie, le développement du langage chez les enfants d'âge préscolaire, les soins prénataux et d'autres programmes.
- Une **Initiative de démarrage** visant les nouveaux diplômés des établissements postsecondaires et les personnes sur le point d'obtenir leur diplôme universitaire sera prise afin d'inciter les jeunes Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à demeurer dans notre province.
- Une **Initiative de rapatriement au Nouveau-Brunswick** sera lancée au début de l'année prochaine pour lier à des possibilités d'emploi ici au Nouveau-Brunswick des gens du Nouveau-Brunswick qui travaillent à l'extérieur de la province.
- Des modifications de la *Loi sur les normes d'emploi* seront déposées afin de **protéger les travailleurs et travailleuses en prévoyant une indemnité de présence**.

Créer un contexte fiscal et commercial compétitif

- Un **quatrième budget équilibré de suite** sera déposé et prévoira de plus grands investissements dans les soins de santé, les soins aux personnes âgées et l'éducation, la réduction des impôts, afin de créer des emplois et de susciter la croissance, et une meilleure gestion des activités gouvernementales.

- Une **Loi sur la protection des contribuables** sera présentée afin de renforcer la compétitivité fiscale grandissante du Nouveau-Brunswick pour les entreprises et d'aider à contenir nos charges fiscales globales pour la population. Cette loi subordonnera à l'approbation de l'électorat certaines augmentations fiscales et la création de nouvelles charges fiscales.
 - **De nouveaux incitatifs fiscaux ciblés** seront créés pour stimuler les nouveaux investissements et la création d'emplois pour les petites entreprises.
 - Un **test de l'impact sur les entreprises** obligatoire sera établi pour aider à évaluer la nécessité et l'impact potentiel des lois et règlements futurs.
 - Les autres mesures de réduction des formalités administratives et de meilleure gestion incluront les suivantes :
 - des **modifications de la Loi sur le développement économique**, pour simplifier la prestation des programmes d'aide aux entreprises ;
 - deux initiatives eNB :
 - l'une permettant aux **concessionnaires d'automobiles de délivrer les plaques d'immatriculation directement** aux nouveaux acheteurs et acheteuses ;
 - l'autre permettant des **procédés intégralement en ligne de constitution d'entreprises en corporations et d'enregistrement des appellations commerciales**, ce qui éliminera tous les certificats et agréments sur papier ;
 - une **initiative spéciale de réduction des formalités administratives**, en faveur de **l'industrie agricole**;
 - des modifications législatives instituant une **protection sous le régime de la responsabilité limitée** pour les sociétés en nom collectif de services professionnels ;
-

- des modifications de diverses lois fiscales, pour **réduire la paperasserie croissante dans le domaine de la tenue des dossiers** ;
 - **des modifications de la Loi sur l'urbanisme**, visant les exigences en matière de retrait des bâtiments par rapport à la chaussée ;
 - des modifications de plusieurs lois, visant à supprimer divers **organismes, conseils et commissions** ou à simplifier leur fonctionnement.
- Pour que l'industrie lourde du Nouveau-Brunswick puisse demeurer compétitive, des **modifications de la Loi sur l'évaluation** seront déposées ; elles prévoient une mise en oeuvre progressive plus rationnelle de l'évaluation de l'impôt foncier.

Choisir l'innovation

- Un vaste **Programme d'innovation** sera lancé et visera quatre grappes stratégiques : les industries du savoir, les sciences biologiques, la fabrication de pointe et les ressources naturelles à valeur ajoutée.
- La mission de la **Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick**, dotée d'un fonds d'innovation de 20 millions de dollars, et la composition de son conseil seront annoncées en vue d'appuyer le Programme d'innovation.
- Le **crédit d'impôt pour la recherche et le développement du Nouveau-Brunswick** sera amélioré afin d'aider les compagnies du Nouveau-Brunswick à accroître leur capacité d'innovation et de stimuler les investissements en RD.

Bâtir l'infrastructure stratégique

- L'entente d'infrastructure routière la plus importante de l'histoire du Nouveau-Brunswick sera officiellement signée pour **achever l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne** d'ici cinq ans. En vertu de cette entente à frais partagés de 400 millions de dollars, plus de 130 km de route entre Longs Creek et St. Leonard seront élargis à quatre voies.

- Un **budget de capital** sera déposé et comprendra de nouveaux investissements dans le réseau d'infrastructure stratégique du Nouveau-Brunswick que forment les routes, les hôpitaux, les écoles et les foyers de soins.

Renforcement des soins de santé

- Le **financement des services de santé et des soins aux personnes âgées sera accru** dans le prochain budget pour donner suite à l'engagement du gouvernement à renforcer les soins de santé.

- L'Assemblée législative sera appelée à adopter **unaniment une motion sur la viabilité des soins de santé** pour appuyer la position du gouvernement à l'égard des soins de santé ainsi que les réformes actuellement entreprises dans le secteur de la santé.

- En vue de constituer un réseau de services de santé primaires accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour les familles et les personnes âgées du Nouveau-Brunswick, **quatre nouveaux centres de santé communautaires** seront ouverts à Saint John, à Lamèque, à Minto et à Doaktown avant la fin de juin 2003.

- Un projet de loi sera déposé pour créer la toute première **Charte des droits et responsabilités en matière de santé** au Canada. Cette charte prévoira un poste de **défenseur provincial des patients**, dont le mandat sera d'aider à faciliter l'accès aux services de santé pour les patients néo-brunswickois.

- Un **bulletin de santé du Nouveau-Brunswick** sera publié à titre de rapport annuel aux gens du Nouveau-Brunswick sur l'état du système de soins de santé.

Renforcement de l'éducation

- Un nouveau **Plan d'apprentissage de qualité** établira des objectifs pour la création d'un système d'éducation de niveau international, de la maternelle à la 12^e année, qui favorise l'excellence et le rendement en tout temps. Les objectifs incluent les suivants :
 - faire en sorte que les élèves atteignent les niveaux d'excellence les plus élevés ;
 - développer l'enfant dans son entité ;
 - favoriser des écoles dynamiques et positives dans des collectivités engagées ;
 - permettre une heureuse transition vers les études et la formation postsecondaires ;
 - assurer la reddition de comptes dans l'ensemble du système d'éducation.

Renforcement de notre environnement

- Des **modifications de la *Loi sur l'assainissement de l'eau et de la Loi sur l'assainissement de l'environnement*** seront déposées afin de prévoir la **protection des terres humides et des zones côtières**, en désignant comme zones protégées des terres humides importantes pour la province et en réglementant les usages de biens-fonds et les activités permis dans les zones marécageuses et les zones côtières.
- Une ***Loi sur les zones naturelles protégées*** sera présentée en vue de désigner et de réglementer les activités dans les zones naturelles protégées de la province.
- Des **modifications de la *Loi sur les véhicules tout-terrain*** seront apportées afin de permettre la désignation d'un réseau de sentiers de VTT qui soit sécuritaire et accessible pour les usagers tout en protégeant l'environnement et les biens privés.

Renforcement de notre secteur énergétique

- Une nouvelle ***Loi sur l'électricité*** sera déposée ; elle établira la structure et les activités d'une Énergie NB restructurée, énoncera les règles du marché de gros concurrentiel et **renforcera la Commission des entreprises de services publics** afin de protéger la clientèle.
- Un **quota d'énergie renouvelable** sera établi en consultation avec les intervenants de l'industrie et du secteur de l'environnement ; il exigera qu'une part de l'approvisionnement annuel en électricité du Nouveau-Brunswick provienne de sources d'énergie renouvelable.

Renforcement du Nouveau-Brunswick au Canada et dans le monde

- La **toute première stratégie internationale du Nouveau-Brunswick** sera publiée. Cette stratégie, intitulée *La prospérité dans la collectivité mondiale*, établira les stratégies et les mesures visant à renforcer le Nouveau-Brunswick comme pôle d'attraction pour les investissements, porte d'entrée pour le commerce et terre d'adoption pour l'immigration.
- En vue de refléter la nouvelle stratégie, le ministère des Affaires intergouvernementales sera rebaptisé et deviendra le **ministère des Relations intergouvernementales et internationales**.

Renforcement des activités gouvernementales

- Des **modifications administratives pour moderniser la *Loi sur les municipalités*** seront déposées en vue d'aider les municipalités à fonctionner d'une manière plus efficiente et transparente.
- Un **nouveau programme d'aide financière** sera créé pour contribuer aux frais de transition des municipalités qui, aux termes de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, doivent assurer leurs services dans les deux langues officielles. Des modifications seront aussi apportées à la *Loi sur les municipalités* pour faciliter le processus.

- Le gouvernement répondra au **rapport sur la gouvernance locale** du Comité spécial de la gouvernance locale et de la collaboration régionale après sa publication.
- Des modifications de la *Loi sur l'aide aux municipalités* seront déposées pour **bloquer les subventions sans condition** de 2003 au niveau de 2002.
- Des mesures législatives seront édictées pour créer le **Conseil des personnes âgées du Nouveau-Brunswick**, après consultation des organisations du troisième âge, et pour **officialiser la mission du Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick**.
- Des **modifications de la *Loi sur la Cour provinciale*** seront déposées afin d'aider à renforcer le système judiciaire, des **modifications de la *Loi sur les petites créances*** seront apportées afin d'établir une procédure de traitement des plaintes contre les adjudicateurs et une **nouvelle *Loi sur la révision des lois*** sera déposée afin d'établir les paramètres de la révision complète des lois du Nouveau-Brunswick.
- Le gouvernement répondra au **rapport du Comité spécial de l'assurance automobile** après sa publication.

Renforcement de la prospérité

- Un troisième ***Compte rendu présenté aux Néo-Brunswickois***, document annuel, sera publié conformément à l'engagement du gouvernement à améliorer sa reddition de comptes à tous les gens du Nouveau-Brunswick.